



Le 29 Novembre 2019, nous avons assisté au Forum Installation Transmission organisé par la chambre d'Agriculture sur le site du CREAM, situé sur la commune de La Gaude.

A notre arrivée, M. COCHE, délégué à l'Expérimentation, nous a été présenté le site du CREAM. Il a été créé en Janvier 2019 et constitue un centre de recherche et d'expérimentation qui fait le lien entre les Agriculteurs et l'INRA.

Il se compose de 2000m² de serre, 100m² de tunnel, 1000m² de plein air et d'un laboratoire. Plusieurs programmes de recherche sont actuellement en cours avec des programmes nationaux, des programmes Européen et le projet ANTHEA axé sur la culture de fleurs comestibles.

A ce jour, les recherches menées se concentrent essentiellement sur les thèmes suivants :

- Recherche d'auxiliaires pour lutter contre la Cochenille, et contre la drosophile des fruits rouges,
- Recherche sur la consommation en eau de certaines cultures horticoles,
- Recherche sur d'anciennes variétés d'oliviers.

La matinée s'est poursuivie par 3 tables rondes, l'une concernant le foncier, l'autre concernant les aides à l'installation et la dernière concernant la transmission.

Voici le résumé de 2 des tables rondes, aucun apprenant n'ayant pu assister à celle sur la transmission.

La table ronde sur le thème du foncier a permis d'aborder les contraintes principales telles que la pression foncière et le recul des espaces agricoles dans des zones géographiques escarpées, non adaptées à l'agriculture, en la compagnie de divers intervenants.

Elle fut animée par M. TURBET DELOF, M. FRERE et M. MANFREDI, Maire de Roquebillière, et représentant de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les différents échanges ont mis en avant les difficultés de trouver des terres pour permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

Malgré les efforts menés par les Associations, Les Potagers de la Vésubie et Terres de liens et la volonté de différentes communes telle que celle de Saint Jeannet, l'accès à des espaces agricoles adaptés sont restreints. Les prix des loyer agricoles ne sont pas suffisamment attractifs pour que les propriétaires acceptent de louer leurs terres.

La SAFER, représentée par Mme GONZALEZ et la métropole, représentée par Mme DUPUY, ont également insistées sur le fait que différentes solutions sont mises en œuvre pour aider les futurs agriculteurs à accéder à du foncier par la réalisation de campagnes de sensibilisation des propriétaires, l'accompagnement des collectivités pour installer des agriculteurs sur des terrains communaux, la recherche de friches agricoles et la mise en place de la SCIC.

La table ronde sur le thème des aides à l'installation a été présentée par différents membres et représentants des Organismes Publics Agricoles, comme la DDTM, la banque Crédit Agricole, des organismes prêteurs et accompagnateurs comme l'ADIE, CREA-SOL, la Plateforme Initiative et un jeune chef d'exploitation installé en DJA depuis juin 2017 (Emmanuel DURST – la chèvrerie de Valbonne).

Pour commencer, Dominique CELESCHI, du Conseil Départemental a présenté :

- Le dossier AIME. Il aide à la modernisation de l'exploitation ; pour cela il est obligatoire d'être chef d'exploitation et ne s'applique que pour des achats de matériel neuf. Il est conseillé de faire des devis avant de déposer son dossier de demande d'aide.
La Commission Permanente du Département se réunit tous les trimestres, la décision est donc rapide, le remboursement se fait sur factures acquittées. Ces remboursements se font à hauteur de 40% à 60% des montants réglés. Les montants dépendent de certains critères : les matériels de production peuvent être remboursés jusqu'à 60%, alors que tout ce qui concerne la transformation ne sera remboursé qu'à hauteur de 40%. Le dispositif AIME est spécifique aux Alpes Maritimes et a été reconduit jusqu'en 2021.
- La bourse à l'installation, elle est destinée aux jeunes de moins de 40 ans et représente une aide pour le fonctionnement de l'exploitation. Cette aide accompagne la DJA avec obligation d'aller vers une agriculture biologique. Ce sont des sommes forfaitaires pouvant aller jusqu'à 10 000€.

M. Philippe LECOMTE de la DDTM a par la suite présenté la DJA. Pour cette dotation, le PPP est obligatoire avec le stage 21 heures. Le premier versement de la DJA est effectué dans les trois mois qui suivent l'installation officielle de l'exploitant. Le jeune agriculteur est suivi dans son parcours DJA par la Chambre d'Agriculture.

M. LECOMTE présente également le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations (PCAE) et l'AITA qui sont financés par l'Etat et la Région.

Les aides PCAE subventionnent les bâtiments agricoles, les matériels permettant l'économie d'eau et la limitation des intrants pour aller vers une conversion en agriculture biologique.

Il est conseillé de solliciter le dispositif PCAE en premier puis le dispositif AIME.

M. Xavier PRINCE de la Plateforme Initiatives a expliqué qu'il s'agit de professionnels chefs d'entreprises, qui reçoivent et conseillent gratuitement les porteurs de projets. Il offre également la possibilité de souscrire à des prêts à taux zéro mais en complément d'un prêt bancaire (Permanences à Vallauris).

Plusieurs organismes de microcrédits étaient présents :

- L'ADIE, représentée par M. Philippe SIMON. Il s'agit de micro crédit personnel (maximum 6000€) et assurances professionnelles. Ils accompagnent avant la création et une fois l'exploitation créée (permanences à La Bocca).
- L'IMF CREA SOL, représenté par Mme Cécile AMREIN, qui propose des micro crédits professionnels avec taux d'intérêt de 5%, pour un maximum de 12 000€ remboursables sur 5 ans. Il existe un fonds de garantie pour ces crédits à hauteur de 80%.

L'atelier s'est achevé par l'intervention de M. Emmanuel DURST, chef d'exploitation, en GAEC avec son épouse. Ils font partie des derniers installés dans les Alpes-Maritimes. Ils sont chefs d'exploitation à la Chèvrerie de Valbonne sur des terres communales depuis juin 2017. Ils ont beaucoup apprécié les accompagnements techniques et financiers des différents organismes agricoles et sont installés sous dispositif DJA. Ils parviennent actuellement à se verser chacun l'équivalent d'un SMIC. Leur exploitation est en bonne progression.

Après un buffet, l'après-midi s'est organisée autour d'entretiens individuels qui furent l'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des acteurs nécessaires à l'installation et à la vie d'une exploitation agricole, soit avec :

- Le Point d'Accueil Installation de la chambre d'agriculture,
- La SAFER,
- La MSA,
- Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs,
- Le Banque Populaire,

Célia GRIMAL et Marie-Hélène RICHIR